

COUR SUPÉRIEURE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-06-001144-217

DATE : Le 25 mai 2022

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE LUKASZ GRANOSIK, j.c.s.

KELLY AMRAM,
JONATHAN AMAR
et
JACLYN RABIN
Demandeurs

c.
ROGERS COMMUNICATION INC.,
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA
et
FIDO SOLUTIONS INC.
Défenderesses

JUGEMENT

(interroger un demandeur et présenter une preuve appropriée)

[1] **VU** la demande pour permission de déposer des pièces additionnelles R-1 à R-8, ainsi que la deuxième déclaration sous serment de Mme Stacy Létourneau du 14 mars 2022;

[2] **CONSIDÉRANT** qu'une première demande du 15 octobre 2021 par les défenderesses, intitulée *Application for Permission to File Relevant Evidence*, visant la permission de déposer des pièces R-1 à R-8, ainsi qu'une première déclaration sous serment de Mme Stacy Létourneau du 15 octobre 2022, n'avait pas été contestée et a été accordée selon ses conclusions le 29 novembre 2021;

[3] **VU** la nouvelle *Demande pour permission d'interroger un demandeur et pour présenter une preuve appropriée* du 14 mars 2022;

[4] **CONSIDÉRANT** que les demandeurs se soumettent à la discrétion du Tribunal quant à la Demande visant la permission de déposer des nouvelles pièces et une deuxième déclaration sous serment;

[5] **CONSIDÉRANT** que les demandeurs ont toujours confirmé leur intention d'interroger Mme Stacy Létourneau sur ses déclarations sous serment;

[6] **CONSIDÉRANT** que les nouvelles pièces R-1, R-3, R-4, R-5 et R-6 contiennent des informations sensibles;

[7] **CONSIDÉRANT** le principe de la publication des débats judiciaires;

[8] **CONSIDÉRANT** le consentement des parties aux mesures à être rendues dans le présent jugement concernant la mise sous scellés de certaines pièces;

PAR CES MOTIFS, LA COUR :

[9] **ACCUEILLE** en partie la *Demande pour permission pour interroger un demandeur et pour présenter une preuve appropriée* datée le 14 mars 2022;

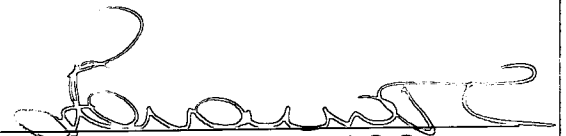
[10] **AUTORISE** les défenderesses à déposer les nouvelles pièces R-1 à R-8 ainsi que la *Déclaration sous serment de Mme Stacy Létourneau* du 14 mars 2022;

[11] **ORDONNE** la mise sous scellés des pièces R-1 et R-3 à R-6 dans leur version intégrale;

[12] **PERMET** le dépôt au dossier de la cour de copies anonymisées des pièces R-1 et R-3 à R-6 et **ORDONNE** que seules ces copies anonymisées soient publiques;

[13] **AUTORISE** la partie demanderesse à interroger Mme Stacy Létourneau sur ses déclarations sous serment, hors cour et avant l'audition sur l'autorisation;

[14] **LE TOUT**, sans frais.


LUKASZ GRANOSIK, J.C.S.

Me David Assor
LEX GROUP INC.
Avocat des demandeurs

Me Nick Rodrigo
DAVIES WARD PHILLIPS & VINEBERG, S.E.N.C.R.L.
Avocat des défenderesses